

**Durée**

21 heures

**Lieu**

Intra

**Groupe**

De 2 à 12 personnes

**Tarif**

Sur devis

■ Prérequis

Avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS (<https://www.eformation-inrs.fr/>) ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses régionales de sécurité social"

■ Public concerné

Toute personne désignée par son employeur pour assurer la mission de salarié désigné compétent en matière de santé et sécurité au travail (Loi 2011-867 du 20 juillet 2011 ; Art. L.4644-1) du Code du Travail.
Salariés des TPE/PME.

■ Objectifs de la formation

Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels, en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS :

- Situer l'entreprise au regard de la prévention des risques
- Repérer les risques d'atteinte à la santé des salariés
- Identifier des mesures de prévention à partir de l'évaluation des risques
- Contribuer à la mise à jour des documents santé et sécurité au travail (registres obligatoires, document unique, plan de prévention...)
- Situer son rôle parmi les acteurs en santé et sécurité au travail

■ Compétences visées

- Les enjeux de la prévention
- Une méthodologie d'analyse des situations de travail
- Les différents niveaux de prévention
- Les différents acteurs, le rôle du salarié désigné compétent
- Le positionnement de l'entreprise par rapport à ses obligations en Santé et Sécurité au Travail
- La mise en place d'une démarche de prévention : de l'identification des risques à la mise en place et au suivi du plan d'action

■ Méthodes pédagogiques

- Mises en situations professionnelles (réelles ou reconstituées) avec retours d'expériences
- Exposés didactiques / Mises en situation / Travaux de groupe / Échanges

ASSURER SA MISSION DE SALARIÉ DÉSIGNÉ COMPÉTENT**■ Moyens pédagogiques**

- Ordinateur
- Vidéo projecteur
- Documents d'analyse

■ Organisation de la formation

3 journées non consécutives avec travaux d'intersession

■ Modalités d'évaluation

Trois travaux d'intersession seront à réaliser :

- 1- Production écrite : La démarche prévention de l'entreprise
- 2- Production écrite : Rôle et missions des acteurs internes et externes
- 3- Production écrite et présentation orale : Analyse des risques d'un poste de travail avec rédaction d'un plan d'actions de prévention.

■ Sanction

Attestation de fin de formation

■ Modalités et délais d'accès

Contactez le secrétariat minimum 15 jours ouvrés avant le début de la formation

■ Maintien et actualisation des compétences

Défini par le chef d'établissement

■ Formation accessible aux personnes handicapées

Oui

■ Qualification des formateurs

Formateurs certifiés CARSAT Sud-Est et INRS

Programme conforme au document de référence dispositif EvRP/SDC - V1_2016

Nous contacter

CROIX BLANCHE PREVENTION
10 boulevard Tisseron – 13014 Marseille
Tél : 09 78 08 25 15 – www.croixblancheprevention.com